Nations Unies E/2019/NGO/98



## Conseil économique et social

Distr. générale 17 juin 2019 Français Original : anglais

Session de 2019
26 juillet 2018-25 juillet 2019
Point 5 de l'ordre du jour
Débat de haut niveau

Déclaration présentée par l'Indian Water Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

<sup>\*</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





## Déclaration

On dit toujours : « L'avenir dépend de ce que nous faisons dans le présent ». Un changement d'approches politiques s'est opéré au sein des débats autour de l'égalité et de l'inclusion, et on est passé du « bien-être social » (dans les années 80) au « développement » (dans les années 90) pour arriver aujourd'hui à l'« autonomisation » (XXIe siècle). Avec une attention accrue accordée à l'autonomisation des communautés locales, et plus particulièrement dans le contexte sud-asiatique où presque tous les pays sont en développement, l'Indian Water Foundation (IWF), organisation de la société civile à but non lucratif, participe activement au renforcement de la sensibilisation du public et à la diffusion des connaissances scientifiques et des meilleures pratiques sur le terrain dans les secteurs liés à l'eau et à l'environnement.

En faisant spécifiquement référence au Meghalaya, l'IWF, choisie comme partenaire de connaissances privilégié auprès du Gouvernement du Meghalaya pour le programme phare de Développement intégré du bassin et de promotion des moyens de subsistance, a envisagé de créer un développement écologiquement durable et inclusif. Le Meghalaya, un état enclavé situé à proximité de 5 pays, dispose d'un riche capital environnemental, y compris des minerais, une vaste couverture forestière et une biodiversité foisonnante. Par le biais de 22 missions (par exemple dans les domaines du tourisme et de la foresterie), nous avons mené des efforts inclusifs afin de remédier aux inégalités socioéconomiques. En apportant des avantages favorables à l'inclusion sociale, au renforcement des capacités, à la fourniture rapide de plans d'action, et par la convergence des efforts déployés à l'appui de l'élaboration de politiques et du fonctionnement des institutions, le Programme de développement et de promotion semble avoir eu une incidence globale sur la société. Suscitant l'admiration aux échelles nationale et régionale, l'histoire du Programme Développement intégré du bassin et de promotion des moyens de subsistance a beaucoup à nous apprendre dans les contextes où l'autonomisation est liée à l'égalité et à la participation de tous.

Notre projet actuel dans l'Uttar Pradesh et l'Uttarakhand a diffusé l'idée que chaque individu est voué à agir en tant que « catalyseur de changement ». Les débats des parties prenantes au point zéro ont donné un aperçu des expériences concernant l'éducation, la santé, les infrastructures de base, l'agriculture, le développement des compétences et l'inclusion financière. En tant qu'organisation dynamique, nous avons envisagé de sensibiliser, d'encourager et d'inciter la communauté vers un nouveau changement de paradigme, d'un développement périphérique vers un développement plus large. Les résultats ont donné l'image de citoyens informés et motivés désireux de progresser sur la voie d'un développement durable et équilibré.

Pour aller au-delà des expériences et trouver la corrélation entre autonomisation, égalité et inclusion, il convient de savoir que si l'autonomisation est un mot dont on se gargarise actuellement, rares sont ceux qui la conçoivent comme une « compétence » qu'il s'agit de maîtriser. Le fait de gérer « nous et nous-mêmes » est la condition préalable à une « autonomisation collective et cohérente ». En fait, tout le monde sort gagnant de cette situation.

Relier les objectifs de développement durable de manière à inclure les franges défavorisées et marginalisées de la société doit être une priorité absolue. Avec une mention particulière à l'ODD 10 (réduire les inégalités) et en l'intégrant aux objectifs de développement durable nos 1, 2, 6, 7, 12, 13 et 17, il convient d'élaborer une feuille de route durable pour un « développement inclusif » au niveau international et de l'adapter de façon à réduire au minimum les inégalités mondiales déjà croissantes.

**2/3** 19-09917

En résumé, nous sommes fermement convaincus que « dans les temps à venir, le monde doit véritablement progresser vers une trajectoire d'équité, c'est-à-dire d'égalité qualitative ».

19-09917